CIC Lyonnaise de Banque

Courrier reçu le
05 JUIN 2024
Etude BALINCOURT
30000 NIMES

MARSEILLE, le 30 mai 2024

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE AU
CIC LYONNAISE DE BANQUE
CONTENTIEUX MEDITERRANEE
494 AVENUE DU PRADO BP 115
13008 MARSEILLE

ETUDE BALINCOURT
MANDATAIRE JUDICIAIRE
29 RUE DES LOMBARDS
BP 51050
30014 NIMES CEDEX 1

Réf. Du dossier	:	CIC LES ANGLES / M TARDIEU THOMAS
	:	00142409355
Affaire suivie par	:	MME Alexandra RUEDA
Téléphone	:	04 91 16 28 24
Fax	:	04 91 26 28 49
Email	:	ALEXANDRA.RUEDA@cmctx.fr

RECOMMANDE A.R.

Objet : Redressement judiciaire de M TARDIEU THOMAS

Cher Maître,

Au nom et pour le compte de :
CIC LYONNAISE DE BANQUE
8 RUE DE LA REPUBLIQUE
69001 LYON

Nous vous prions de trouver ci-joint une déclaration de créance au passif de M TARDIEU Thomas, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte à son encontre selon jugement du 25 avril 2024 du Tribunal judicaire de NIMES.

Dans la mesure où nous sommes désormais en charge du suivi de ce dossier, nous vous remercions de nous accuser réception de la présente déclaration de créances à l'adresse courrier ci-dessus, et nous y faire parvenir tout avis ou correspondance concernant cette affaire.

Nous vous prions d'agréer, cher Maître, nos salutations distinguées.

Alexandra RUEDA

PJ : Déclaration de créances
Liste des pièces jointes

ANNEXE

Affaire : M PIERRE ESPIGUE
Destinataire : MAITRE PIERRE JULIEN
Liste des pièces jointes au courrier du 05 décembre 2023

o*	c*	COMPTES
		Convention de compte courant
		Convention de compte
		Carton de signature
		Relevés certifiés conformes
		Relevés de compte - Période :
		PRETS
	x	Contrats de prêt
		Relevé des échéances impayées
	x	Tableaux d'amortissement
		Acte authentique
		Décompte de créance
		GARANTIES REELLES
		Bordereaux d'inscription
		Etats hypothécaires
		Extrait du livre foncier
		GARANTIES PERSONNELLES
		Actes de caution
		Lettres d'information caution
		MISE EN DEMEURE
		Lettres de mise en demeure
		Dénonciation de compte courant
		Décompte des sommes dues

o*	c*	EFFETS
		Effets
		Bordereaux d'escompte
		DECLARATION DE CREANCE
		2 exemplaires de la déclaration
	x	Pouvoir aux fins de déclaration de créance
		Copie de la déclaration
		Lettre d'envoi avec AR
		DAILLY
		Factures cédées
		Bordereaux de cession
		Notification avec AR
		DIVERS
		Pouvoir Caisse
		Statuts
		Extrait K bis
		Requête en injonction de payer
		Jugement / Arrêt
		Signification
		Certificat de non appel ou non pourvoi
		Actes de procédures
		Décompte loi Scrivener
		Correspondances
		Conditions générales
		Rapport d'expert

* " O " : ORIGINAUX
* " C " : COPIES

DECLARATION DE CREANCES

Créancier : **CIC LYONNAISE DE BANQUE**
8 RUE DE LA REPUBLIQUE
69001 LYON

Redressement judiciaire de :

M TARDIEU THOMAS
4 RUE MAS BOURGUET
30330 ST MARCEL DE CAREIRET

JUGEMENT D'OUVERTURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN DATE DU 25 AVRIL 2024 DU TRIBUNAL DE JUDICIAIRE DE NIMES

- DECOMPTE DE PRET N° 10096182790004911830 3

Nature du prêt : CREDIT AUTO
Montant du Crédit accordé : 17.000,00 EUR
Date d'ouverture du crédit : 21/02/2022

Prêt retracé en Compte N° 10096 18376 00051149606

	ECHU / EXIGIBLE	A ECHOIR
Capital restant dû au 25/04/2024 (cf tableau d'amortissement)		**10.048,18 EUR**
Assurance emprunteur à compter du 25/04/2024 et jusqu'au parfait paiement de la somme de 10.048,18 EUR, soit 33 mensualités restantes (cf conditions générales du prêt)		**409,42 EUR**
Assurance décès PTIA au taux de 0,50 %, suivant les conditions générales du prêt, calculée sur le capital restant dû total de 10.048,18 EUR, soit 10.048,18 x 0,50 % = 50,24 EUR / AN (cf conditions générales du prêt)		**50,24 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement en cas de liquidation judiciaire**
Intérêts au taux contractuel de 3,95 % à calculer sur le capital dû de 10.048,18 EUR à compter du 25/04/2024 et jusqu'à parfait paiement, de la manière suivante, pour l'utilisation : **10.048,18 EUR x 3,95 % = 396,90 EUR / AN à titre indicatif** (cf conditions générales du prêt)		**396,90 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement**

Indemnité d'exigibilité de 8% du capital restant dû soit 10.048,18 x 8 % (cf « *Avertissement sur les conséquences d'une défaillance – indemnités de retard* » en page 3 du contrat)		**803,85 EUR en cas de liquidation judiciaire**
Total du compte de Prêt N° 10096 18279 00049118303		**10.457,60 EUR, outre 396,90 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement**

- DECOMPTE DE PRET N° 100961827900044254803

Nature du prêt : CREDIT EN RESERVE
Montant du Crédit accordé : 6.000,00 EUR
Date d'ouverture du crédit : 19/10/2018

Prêt retracé en Compte N° 100961827900044254803

	ECHU / EXIGIBLE	A ECHOIR
Utilisation 5		
Capital restant dû au 25/04/2024 (cf tableau d'amortissement)		**1.323,91 EUR**
Assurance emprunteur à compter du 25/04/2024 et jusqu'au parfait paiement de la somme de 1.323,91 EUR, soit 23 mensualités restantes (cf conditions générales du prêt)		**18,28 EUR**
Assurance décès PTIA au taux de 0,50 %, suivant les conditions générales du prêt, calculée sur le capital restant dû total de 1.323,91 EUR, soit 1.323,91 x 0,50 % = 6,62 EUR / AN (cf conditions générales du prêt)		**6,62 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement en cas de liquidation judiciaire**
Intérêts au taux contractuel de 5,45 % à calculer sur le capital dû de 1.323,91 EUR à compter du 25/04/2024 et jusqu'à parfait paiement, de la manière suivante, pour l'utilisation : **1.323,91 EUR x 5,45% = 72.15 EUR / AN à titre indicatif** (cf conditions générales du prêt)		**72,15 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement**
Utilisation 6		
Capital restant dû au 25/04/2024		**1.328,56 EUR**

(cf tableau d'amortissement)		
Assurance emprunteur à compter du 25/04/2024 et jusqu'au parfait paiement de la somme de 1.328,56 EUR, soit 52 mensualités restantes (cf conditions générales du prêt)		**41,66 EUR**
Assurance décès PTIA au taux de 0,50 %, suivant les conditions générales du prêt, calculée sur le capital restant dû total de 1.328,56 EUR, soit 1.328,56 x 0,50 % = 6,64 EUR / AN (cf conditions générales du prêt)		**6,64 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement en cas de liquidation judiciaire**
Intérêts au taux contractuel de 5,95 % à calculer sur le capital dû de 1.328,56 EUR à compter du 25/04/2024 et jusqu'à parfait paiement, de la manière suivante, pour l'utilisation : **1.328,56 EUR x 5,95 % = 79,05 EUR / AN à titre indicatif** (cf conditions générales du prêt)		**79,05 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement**
Indemnité d'exigibilité de 8% du capital restant dû soit 2.652,47 x 8 % (cf « *Avertissement sur les conséquences d'une défaillance – indemnités de retard* » en page 3 du contrat)		**212,20 EUR en cas de liquidation judiciaire**
Total du compte de Prêt N° 10096182790004425480 3		**2.712,41 EUR, outre 151,20 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement**

- <u>DECOMPTE DE PRET N° 10096182790004911830 2</u>

Nature du prêt	:	PRET ACCESSION SOCIALE A TAUX FIXE
Montant du Crédit accordé	:	128.000,00 EUR
Date d'ouverture du crédit	:	26/10/2020, avec avenant du 10/10/2023
Durée initiale	:	234 mois
Taux fixe	:	1,38 %

<u>Prêt retracé en Compte N° 10096182790004911830 2</u>

	ECHU / EXIGIBLE	A ECHOIR
Capital restant dû au 25/04/2024 (cf tableau d'amortissement)		**111.459,12 EUR**

Assurance emprunteur à compter du 25/04/2024 et jusqu'au parfait paiement de la somme de 111.459,12 EUR, soit 198 mensualités restantes x 10,94 EUR (6,03 + 4,91) = 2.166,12 EUR (cf conditions générales du prêt)		**2.166,12 EUR**
En cas de conversion en liquidation judiciaire, assurance décès et perte totale et irréversible d'autonomie au taux de 0,50 %, suivant les conditions générales du prêt, calculée sur le capital restant dû de 111.459,12 EUR, soit 111.459,12 x 0,50 % = 557,30 EUR / an (cf conditions générales du prêt)		**557,30 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement en cas de liquidation judiciaire**
Indemnité d'exigibilité de 7% du capital dû soit 111.459,12 x 7% (cf conditions générales du prêt)		**7.802,14 EUR en cas de liquidation judiciaire**
Intérêts au taux contractuel de 1,38 % à calculer sur le capital dû de 111.459,12 EUR à compter du 25/04/2024 et jusqu'à parfait paiement, de la manière suivante : **111.452,12 EUR x 1,38 % = 1.538,14 EUR / AN à titre indicatif** (cf conditions générales du prêt)		**1.538,14 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement**
Total du compte de Prêt N° 10096182790004911830 2		**113.625,24 EUR outre 1.538,14 EUR / AN à parfaire jusqu'à parfait paiement**

Garantie attachée à cette créance :

- Privilège de prêteur de deniers, pris en date du 29/10/2020, pour la somme de 128.000,00 EUR, ayant effet jusqu'au 05/10/2041

DEMANDE D'ADMISSION :

- A titre Chirographaire et à échoir pour la somme de **10.457,60 EUR, outre 396,90 EUR/AN** à parfaire jusqu'à parfait paiement, suivant les détails rappelés ci-dessus
  A titre Chirographaire et à échoir en cas de liquidation judiciaire pour la somme de **803,85 EUR, outre 50,24 EUR/AN** à parfaire jusqu'à parfait paiement, suivant les détails rappelés ci-dessus

- A titre Chirographaire et à échoir pour la somme de **2.712,41 EUR, outre 151,20 EUR/AN** à parfaire jusqu'à parfait paiement, suivant les détails rappelés ci-dessus

A titre Chirographaire et à échoir en cas de liquidation judiciaire pour la somme de **212,20 EUR, outre 13,26 EUR/AN** à parfaire jusqu'à parfait paiement, suivant les détails rappelés ci-dessus

- A titre Privilégié et à échoir pour la somme de **113.625,24 EUR, outre 396,90 EUR/AN** à parfaire jusqu'à parfait paiement, suivant les détails rappelés ci-dessus
  A titre Privilégié et à échoir en cas de liquidation judiciaire pour la somme de **7.802,14 EUR, outre 557,30 EUR/AN** à parfaire jusqu'à parfait paiement, suivant les détails rappelés ci-dessus

Déclaration certifiée sincère et véritable
Pour le CIC LYONNAISE DE BANQUE - 8 RUE DE LA REPUBLIQUE - 69001 LYON représenté(e) par MME Sabine VIAENE

A MARSEILLE le 30/05/2024
Signature autorisée

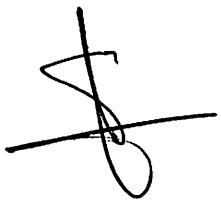

CIC LYONNAISE DE BANQUE
Service Contentieux
494 avenue du Prado BP 115
13267 MARSEILLE CEDEX 08
Tél. : 04 91 16 28 28

CIC Lyonnaise de Banque

DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussignée, Claire JAUFFRET,

Responsable d'activité contentieux au sein de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

Disposant des pouvoirs nécessaires tels que consentis par Madame CHAUMERAT Nathalie en date du 20 novembre 2023,

Responsable de la filière Contentieux au sein de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

Disposant des pouvoirs nécessaires tels que consentis par Monsieur Patrice CAUVET Directeur Général de la LYONNAISE DE BANQUE Société anonyme au capital de 290.568.363 Euros dont le siège social à Lyon (69001) 8 rue de la République

Ceci étant précisé et en conséquence,

Madame Claire JAUFFRET délègue

à Madame VIAENE Sabine

les pouvoirs qu'elle a reçu et qui sont annexés à la présente

Aux effets ci-dessus, passer et signer toute correspondance et pièces, et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon dénouement des opérations concernées.

Madame VIAENE Sabine respectera et fera respecter toutes les dispositions légales, règlementaires et conventionnelles applicables à l'exercice de sa délégation.

Fait à Marseille le 30 novembre 2023

Claire JAUFFRET
« Lu et approuvé, bon pour pouvoir », et signature

Lu et approuvé, bon pour pouvoir

Sabine VIAENE
« Lu et approuvé, bon pour acceptation de pouvoir », et signature

Lu et Approuvé
Bon pour acceptation de pouvoir

CIC Lyonnaise de Banque

DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussignée, Nathalie CHAUMERAT, Responsable de la Filière Contentieux au sein de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros - SIRET n°58850535400013 - dont le siège social est situé 4, rue RAIFFEISEN 67000 STRASBOURG,

Agissant en vertu de pouvoirs en date du 14 novembre 2023 conférés par Monsieur Patrice CAUVET, Directeur Général de la LYONNAISE DE BANQUE, société anonyme au capital de 290 568 363 euros dont le siège social est au 8 rue de la République – 69001 LYON, nommé à cette fonction par décision du Conseil d'Administration en date du 13 septembre 2023.

Donne tous pouvoirs à

Madame Claire JAUFFRET, Responsable d'activité contentieux, au sein de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, Société coopérative à forme de Société Anonyme au capital de 5 458 531 008 € - SIRET n°58850535400013 - dont le siège social est situé 4, rue RAIFFEISEN 67000 STRASBOURG, domiciliée professionnellement, 494 avenue du Prado BP115 13008 MARSEILLE

Avec faculté de déléguer

Aux fins de représenter la LYONNAISE DE BANQUE, Société anonyme au capital de 290 568 363 euros dont le siège social est au 8 rue de la République – 69001 LYON, à l'effet de :

- Engager toute procédure devant toute juridiction quelle qu'elle soit, en vue notamment de l'obtention d'un titre exécutoire, ou y défendre, prendre toutes mesures conservatoires utiles, procéder à toutes mesures d'exécution qui seront nécessaires, exercer toutes voies de recours et élever toute contestation.

- Procéder à toute déclaration de créance au passif de procédures collectives de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire et de rétablissement personnel

- Déposer toute plainte entre les mains des services de Police ou des Procureurs de la République, se constituer partie civile,

- Mandater tout avocat, huissier, avoué, société de recouvrement ou tout autre professionnel pour représenter les mandants dans l'exercice de ces poursuites, prendre toute décision relative à la révocation et au remplacement de ces professionnels,

- Mandater tout cabinet d'enquêtes pour rechercher les éléments de solvabilité des débiteurs poursuivis,

- Engager toute négociation en vue du remboursement de la créance, consentir des délais, accepter toute remise de dette partielle ou totale si la situation du débiteur ou de ses garants le justifie, et plus généralement, compromettre, transiger, concilier et faire toutes oppositions,

- Consentir à la mainlevée, avec ou sans paiement, de toute garantie conventionnelle ou judiciaire, consentir et accepter toute subrogation, cession de créances, délégation de créances, mainlevée d'opposition,

- Signer toute correspondance, passer tous actes, signer tout protocole d'accord, assister à toute réunion, faire toute déclaration, y compris de nature réglementaire vis à vis de tout tiers, et plus généralement faire ce qui sera nécessaire.

Lesdits pouvoirs prendront fin automatiquement et sans préavis en cas de résiliation pour quelque cause que ces soit de la convention de groupement évoquée ci-dessus.

Ces pouvoirs resteront valables jusqu'à révocation expressément notifiée.

Fait à Paris le 20 novembre 2023